L'impôt sur les successions: le point de vue de la recherche scientifique

L'impôt sur les successions soulève des débats animés entre ses détracteurs et ses défenseurs. Sa nature même en fait un sujet sensible et controversé (plus peut-être que d'autres formes d'imposition), puisqu'il est prélevé à la mort d'un proche. Pour ses détracteurs, il est immoral, car il pénalise des parents aimants et généreux à l'égard de leurs enfants, en frappant une fortune grevée préalablement par d'autres impôts. Pour ses défenseurs, cet impôt prévient une (trop) forte concentration de richesses et n'a que peu d'effets négatifs sur l'épargne et le travail puisqu'il est payé par un défunt qui n'est pas directement concerné, ou par des héritiers qui seraient même incités ainsi à augmenter leur effort de travail.

L'imposition sur les héritages compliquerait la transmission intergénérationnelle des PME: la recherche n'a pas trouvé de preuves réelles à ce niveau. En illustration: vignes dans le Lavaux, où la petite propriété familiale reste importante.
Photo: Keystone

Qu'en dit la théorie économique et quels sont les résultats de la recherche empirique dans ce domaine? Deux concepts sont au cœur du raisonnement scientifique:
- l'équité, critère normatif sur la distribution des richesses;
- l'efficience, soit la volonté de minimiser les distorsions des décisions individuelles par l'impôt.

L'équité étant une notion hautement subjective, la littérature académique s'est largement concentrée sur l'efficience. Elle s'intéresse ainsi aux conséquences de l'impôt sur les décisions des individus en matière – entre autres – d'épargne, d'offre de travail, de mobilité, ou encore d'évasion fiscale. Les modèles théoriques proposent une analyse structurée de ces différents mécanismes, tandis que les analyses empiriques cherchent à en mesurer l'intensité.

Pr Marius Brülhart
Professeur ordinaire au département d'économétrie et d'économie politique, université de Lausanne

Pr Raphaël Parchet
Professeur assistant en microéconomie, Università della Svizzera italiana USI

Les théories en matière de taxation optimale

Les théories en matière de taxation optimale mettent en regard l'efficience avec certains aspects normatifs d'équité. Les résultats dépendent de plusieurs éléments, notamment:
- les motifs qui sous-tendent les transferts sous forme de legs;
- la relation de l'impôt sur les successions avec d'autres impôts, en particulier l'impôt sur le revenu;
- l'effet de l'impôt sur l'épargne et l'accumulation de fortunes;
- les préférences sociales en termes de redistribution de la richesse.

Les différents motifs qui sous-tendent la transmission posthume du patrimoine peuvent aboutir à des conclusions radicalement différentes quant à la taxation optimale[1]. Dans le cas de parents altruistes, qui s'inquiètent du bien-être de leurs enfants comme du leur, un impôt sur les successions modifie le choix individuel entre consommation et épargne et induit donc des distorsions économiques. Si, au contraire, les parents sont seulement motivés par l'accumulation de richesses et que la transmission de cette dernière intervient accidentellement par leur décès, un impôt sur les successions ne modifie pas leur choix individuel et aucune distorsion n'en résulte (au moins du côté des légataires). Pour juger des effets d'un impôt sur les successions, il faut donc d'abord savoir dans quelle proportion les legs proviennent d'une planification délibérée (gérée par les testateurs en faveur des héritiers) et quelle est la part «accidentelle» (résidu de fortune transmis lors du décès).

Ces considérations font abstraction de l'existence d'autres taxes (comme l'impôt sur le revenu). Un résultat théorique classique lorsque l'on introduit ces deux dimensions est celui d'*Atkinson-Stiglitz*, pour qui l'impôt sur l'héritage est une redondance de l'impôt sur le revenu, l'héritage n'apportant pas plus d'information que le revenu en ce qui concerne la distribution sous-jacente et non observée des aptitudes individuelles. Supposons en outre que les legs soient délibérés, et que parents et enfants retirent tous deux une utilité positive de l'héritage, le transfert de richesses peut donc être considéré comme une externalité positive. *Farhi et Werning (2010)* montrent que si les parents ne prennent pas entièrement en compte le surcroît de bien-être dont bénéficient leurs enfants, la taxe optimale du point de vue social est zéro ou peut même tourner en subside (taux d'imposition négatif). Ce résultat est pourtant d'intérêt essentiellement académique, car l'idée de subventionner de riches testateurs qui ne donneraient pas assez à leurs héritiers ne résiste guère à une analyse sociopolitique plus large[2].

Dans une analyse théorique récente et influente, *Piketty et Saez (2013)* proposent un modèle plus général qui fait dépendre le taux d'imposition optimal de l'élasticité de la masse successorale par rapport à ce même taux d'imposition, de la concentration des héritages et du revenu dans la société, et de l'importance que cette dernière attribue à la redistribution. Les auteurs montrent que si l'élasticité de la masse successorale est faible, les héritages sont fortement concentrés et la société attribue un poids important aux petits légataires, alors le taux d'imposition est positif et potentiellement élevé. En appliquant leur modèle aux États-Unis et à la France, les auteurs concluent que les taux d'imposition optimaux peuvent atteindre 60%.

Les effets de distorsion sur l'activité économique

Dans sa revue de la littérature, *Kopczuk (2013)* résume les principales recherches empiriques dans le domaine. Le premier effet de l'impôt sur les successions concerne la richesse accumulée tout au long d'une vie, déclarée lors du décès de son détenteur et transmise à la prochaine génération. Les études sur ce sujet trouvent une élasticité significative de la masse successorale par rapport à l'impôt, mais dont l'ampleur est limitée à une valeur comprise entre 0,1 et 0,2.[3]

En s'intéressant à la masse successorale totale, ces travaux mesurent l'effet conjoint d'un changement d'épargne et de l'évasion fiscale. Dans une étude récente consacrée à l'impôt sur la fortune en Suède, *Seim (2013)* montre que l'évasion fiscale est la principale explication et que l'effet sur l'épargne est en fait très limité.

Notre étude empirique sur la Suisse[4] fait aussi état d'un impact faible de l'impôt sur les successions dans un contexte où, grâce à la petitesse des cantons, la base fiscale est en principe hautement mobile. Ces résultats concordent avec ceux tirés de travaux similaires, notamment pour les États-Unis. Ils reflètent aussi l'image générale qui ressort d'autres études empiriques indiquant une base imposable relativement inélastique.

L'effet de la fiscalité sur les donations en cours de vie semble plus important, mais dépend surtout des incitations propres à chaque système d'imposition (en particulier de l'existence d'un impôt sur les donations dont le taux peut différer de l'impôt sur les successions). Les études empiriques montrent de plus que les stratégies d'optimisation (minimisation) fiscale sont sous-utilisées, suggérant soit une inattention des contribuables, soit une volonté d'exercer un contrôle sur sa fortune le plus longtemps possible.

Une autre question intéressante est l'effet des legs sur l'offre de travail des héritiers. La théorie économique suggère que ceux-ci devraient accroître leurs efforts en ce domaine si l'impôt sur les successions réduisait le capital transmis. Les recherches à ce sujet confirment cette intuition et font état d'un effet négatif des héritages sur la participation au marché du travail. Il est cependant très difficile de le mesurer précisément, tant l'identification d'un lien de

Encadré 1

Les recettes fiscales de l'impôt sur les successions en comparaison internationale

Le *graphique 1* compare les recettes fiscales de l'impôt sur les successions, exprimées en pourcentage du PIB, dans différents pays de l'OCDE. En Suisse, elles se montaient à 0,33% du PIB en 1990 avant de diminuer à 0,17% en 2010. Cette évolution s'explique principalement par les réformes successives des impôts cantonaux au cours des deux dernières décennies. Les statistiques internationales témoignent d'une grande diversité. De nombreux pays, formant un groupe disparate qui inclut la Suède, l'Italie, la Grèce et les États-Unis, ont fait comme la Suisse en réduisant fortement leurs impôts sur les successions. Dans d'autres pays, y compris l'Allemagne, les Pays-Bas et la Belgique, son poids a par contre augmenté. On ne remarque pas de corrélation entre, d'une part, le niveau ou l'évolution de cet impôt, et, d'autre part, la richesse ou la croissance économique des pays.

1 Voir, par exemple, Cremer et Pestieau (2006).
2 Kopczuk, (2013).
3 Ces valeurs se rapportent à une élasticité de la masse successorale par rapport à un taux «net d'impôt», c'est-à-dire à la part de la masse successorale disponible après paiement de l'impôt. Pour un taux d'imposition de 20%, ces valeurs correspondraient à une élasticité de la masse successorale par rapport au taux d'imposition de respectivement –0,025 et –0,05.
4 Brülhart et Parchet (2014).
5 Grossmann et Strulik (2010).
6 WBBF (2012).
7 Bischofberger et Walser (2012), p. 67.

Graphique 1

Recettes de l'impôt sur les successions, en % du PIB

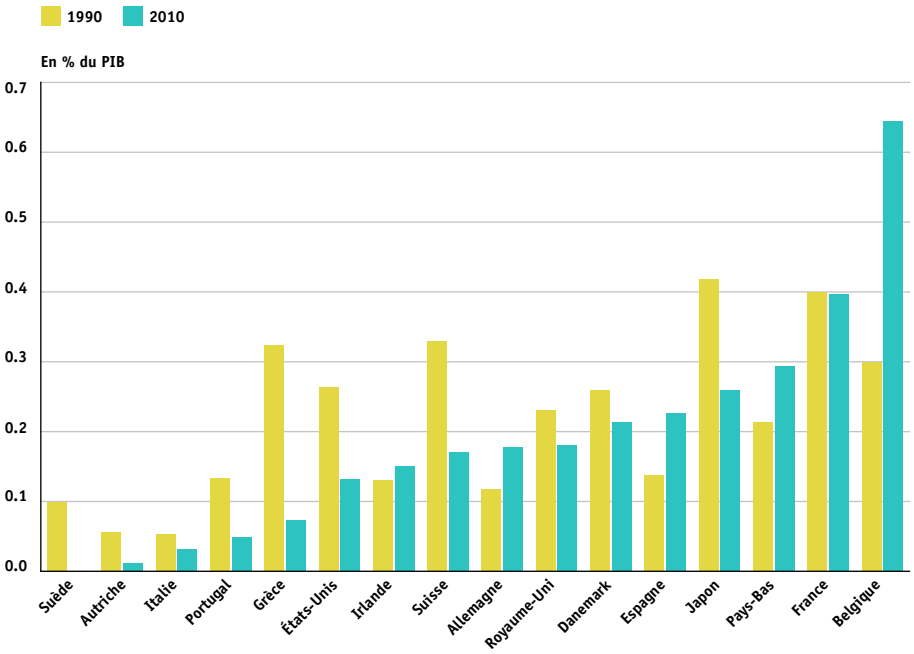

Source: OCDE / La Vie économique

Encadré 2

Bibliographie

- Bischofberger Alois et Walser Rudolf, «Bundeserbschaftssteuer – ein Instrument der Umverteilung mehr», dans Schwarz Gerhard et Salvi Marco (éd.), *Steuerpolitische Baustellen,* Avenir Suisse, 2012, Verlag Neue Zürcher Zeitung.
- Brülhart Marius et Parchet Raphaël, «Alleged Tax Competition: The Mysterious Death of Bequest Taxes in Switzerland», *Journal of Public Economics,* 2014, 111, pp. 63–78.
- Cremer Helmuth et Pestieau Pierre, «Wealth Transfer Taxation: a Survey of the Theoretical Literature», dans Kolm Serge-Christophe et Mercier Ythier Jean (éd.), *Handbook of the Economics of giving, Altruism and Reciprocity,* 2, 2006, pp. 1107–1134. Elsevier.
- Farhi Emmanuel et Werning Ivan, «Progressive Estate Taxation», *The Quarterly Journal of Economics,* 2010, 125(2), pp. 635–673.
- Grossmann Volker et Strulik Holger, «Should Continued Family Firms Face Lower Taxes Than Other Estates?», *Journal of Public Economics,* 2010, 94, pp. 87–101.
- Kopczuk Wojciech, «Taxation of Intergenerational Transfers and Wealth», dans Alan Auerbach, Raj Chetty, Martin Feldstein et Emmanuel Saez (éd.), *Handbook of Public Economics,* 2013, 5, p. 329–390. Elsevier.
- Piketty Thomas et Saez Emmanuel, « A Theory of Optimal Inheritance Taxation», *Econometrica,* 2013, 81(5), pp. 1851–1886.
- Seim David, «Real or Evasion Responses to the Wealth Tax? Theory and Evidence from Sweden», *Mimeo,* 2013, université de Stockholm.
- Wissenschaftlicher Beirat beim Bundesministerium der Finanzen (WBBF), *Die Begünstigung des Unternehmensvermögens in der Erbschaftssteuer,* Bundesministerium der Finanzen, Berlin, 2012.

causalité entre héritage et offre de travail est compliquée empiriquement. De plus, les héritiers devenant de plus en plus âgés en moyenne, grâce à une espérance de vie croissante, cet aspect est probablement en train de perdre de sa pertinence.

Le spectre des entreprises familiales menacées

Un des arguments fréquemment invoqué en défaveur de l'imposition sur les héritages concerne la transmission intergénérationnelle des petites entreprises familiales: l'impôt forcerait les héritiers, à court de liquidités, à vendre la société. La littérature scientifique ne soutient pas cet argument. D'une part, en théorie, l'imposition d'un transfert d'entreprises familiales peut avoir des effets globalement positifs, en incitant des héritiers moins capables que leur prédécesseur à ne pas prendre sa succession[5]. D'autre part, il s'avère quasiment impossible d'identifier empiriquement les effets négatifs que cet impôt aurait sur les sociétés familiales. *Holtz-Eakin, Phillips et Rosen (2001)*, par exemple, n'ont trouvé aucune indication que les propriétaires de petites entreprises signent des contrats d'assurance-vie en fonction des impôts sur les successions anticipés. Une étude du ministère allemand des Finances [6] ne trouve pas d'indication que l'imposition des transferts d'entreprises familiales ait représenté des difficultés sérieuses, pour la simple raison que dans plus de 98% des successions intrafamiliales, la fortune héritée en plus du capital lié à l'entreprise a dépassé le montant de l'impôt.

La recherche empirique existante indique donc que certaines décisions économiques peuvent être sensibles à l'imposition sur les successions, quand bien même ces effets semblent être globalement faibles, au moins pour des taux modérés. Néanmoins, pour aboutir à un résultat pleinement concluant, il faudra surmonter des difficultés méthodologiques importantes: comment identifier un lien de causalité entre imposition et changement de comportement individuel, notamment lorsque ce comportement ne s'observe que lors d'un décès? Plus de recherches empiriques dans ce domaine sont souhaitables. Pour cela, il est important de pouvoir utiliser des données de qualité dont l'accès est souvent encore trop limité.

Un impôt peu nuisible

La théorie moderne de la taxation optimale suggère qu'en présence d'une faible élasticité de la base fiscale – confirmée par la recherche empirique – et d'une distribution inégalitaire de la richesse, l'impôt sur les successions a son rôle à jouer: il génère des recettes publiques qui sont relativement peu nuisibles à l'activité économique. Un avis d'ailleurs partagé par des économistes libéraux. Selon Avenir Suisse, par exemple, l'impôt sur les successions provoque relativement peu de distorsions et c'est essentiellement cela qui le rend efficient[7]. Ceci n'implique cependant pas que cet impôt soit une aubaine en soi, sa désirabilité reposant sur l'utilité avérée des dépenses publiques qu'il alimente ou sur la nuisibilité des impôts qu'il remplace. ▮